

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VANNES - 5602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/08/2025 - 4905 - 2023 B 01070 - 980 377 113 - A.S.M. GROUP

au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le 13 AOUT 2025
2025/4905

A.S.M. GROUP
Société par actions simplifiée
au capital de 2 851 500 euros
Siège social : 13 Kerverte
56130 FEREL
980 377 113 RCS VANNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 289 331 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	289 331 euros
- A la réserve légale :	14 467 euros

Solde :	274 864 euros
- A titre de dividendes :	50 000 euros
Soit 1,753 euros par action	
Le solde :	224 864 euros

- En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 224 864 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1^{er} juillet 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

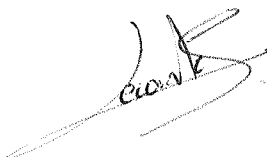
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 JUIN 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
À L'ORIGINALDésignation de l'entreprise A.S.M. GROUPNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 13 KERVERTE 56130 FEREL

SIRET

9 8 0 3 7 7 1 1 3 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 5

Durée de l'exercice précédent *

				Exercice N clos le 13/11/2024	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 850 980	
Total I (5)		044	048	2 850 980	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074	136 207	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	155 419	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	291 625	
Total général (I + II)		110	112	3 142 605	
PASSIF				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes Le 13 AOÛT 2025 1802514905		120	2 851 500
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	)	132	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	289 331
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I		142		3 140 831
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	1 680
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	)	172	94
	Comptes courants d'associés			173	
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III		176		1 774
Total général (I + II + III)		180		3 142 605	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 850 980
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. S. M. GROUP

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intra-communautaires	215		214		
					Services *	217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
Autres produits							230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	19 994	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	244	
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *						254		
		dont amortissement du fonds de commerces					255		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)							264	19 994
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	(19 994)
Produits financiers (III)		280	309 420		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	94	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	289 331
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	289 331	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	94			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	15 200		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
				JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions (autre mer)	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septuagés)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352	625
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								370	625

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2025

A.S.M. GROUP

Extension

[illegible]

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il s'agit du 1er exercice de la société qui a une durée de 15 mois.

1.2. MÉTHODES COMPTABLES

1.2.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de participation et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

1.2.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAUX DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS ET DES DEPRECIATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/12/2024
Immobilisations financières			
Participations	2 850 980		2 850 980
	2 850 980	-	2 850 980
TOTAL Brut	2 850 980	-	2 850 980

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	Dotations	Diminutions	31/12/2024
Immobilisations financières			
Titres de participation	-		-
TOTAL Amortissements et Dépréciations	-	-	-
IMMOBILISATIONS NETTES			2 850 980

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif circulant</i> Groupe et associés	136 207	-	136 207
TOTAL	136 207	-	136 207

ETAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 680	1 680		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i> Impôts sur les bénéfices	94	94		
TOTAL	1 774	1 774	-	-

CAPITAUX PROPRES

▪ *Evolution des capitaux propres*

	Date	Nbre d'actions	Nominal	Capital	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au		28 515	100	2 851 500	-	2 851 500
Résultat N					289 331	289 331
Capitaux propres au	31/12/24	28 515	100	2 851 500	289 331	3 140 831

▪ *Composition du capital social*

Au 31 décembre 2024, le capital social est entièrement libéré et composé de 28 515 actions de 100 euros de valeur nominale, entièrement libérées.

3. COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES A LA COMPREHENSION DES COMPTES**3.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Il n'existe aucun engagement hors bilan significatif à la date de clôture des comptes.